

Par le présent postulat Les Verts demandent au Conseil d'Etat un rapport sur les actions (y compris celles découlant du vote du Grand Conseil lors du budget 09) qu'il entend réaliser concrètement pour relancer économiquement, socialement et environnementalement notre canton. Ce rapport intégrera également l'état d'avancement dans les objectifs et mesures de son programme de législature et les raisons des éventuels retards.

La crise économique qui touche les pays industrialisés, l'Europe, la Suisse et donc également notre canton doit être l'occasion d'apporter de réelles solutions porteuses d'un avenir meilleur où le futur ne se résume pas à l'intérêt financier possible d'amasser dans l'année à venir. Il y a lieu d'investir rapidement dans des solutions qui auront des effets financiers et environnementaux non seulement à court mais également à long terme et donc porteuses d'avenir pour notre planète.

Les premières orientations ont été données par la Berne fédérale en même que notre parlement adoptait le budget 2009.

« L'augmentation du crédit de 14 à 100 millions de francs pour des mesures dans le domaine de l'utilisation de l'énergie et des rejets de chaleur décidée par le Parlement en décembre 2008 ne concernera dans un premier temps que l'année 2009 et doit contribuer à soutenir l'économie. Cependant, le conseil national et le conseil des Etats s'accordent sur le principe que cette injection unique de capitaux doit donner le coup d'envoi à un programme d'assainissement des bâtiments à plus long terme. »¹

Les conditions pour que le canton de Vaud puisse bénéficier de cette manne financière sont les suivantes :

1. Avoir une base légale cantonale
2. Allouer, pour 2009, au moins un montant égal à la contribution globale de la Confédération.

Le point 1 est acquis avec notre loi sur l'énergie. Quant au point 2, en décembre 2008, dans le cadre du vote sur le budget 2009, le Grand Conseil a accepté un amendement de 8 millions de francs supplémentaires. Cette somme correspond à la seconde condition.

Le Conseil Fédéral a adopté en 2007 les quatre piliers de la stratégie énergétique² à savoir :

1. efficacité énergétique
2. énergies renouvelables
3. grandes centrales électriques
4. politique énergétique extérieure

Les deux premières sont plus que les deux secondes, du ressort des cantons. Pour ce qui est de l'efficacité énergétique, les mesures concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments (définition de normes de construction, mise en œuvre de programmes de promotion de l'énergie) sont du ressort de notre canton. Un travail important allant dans ce sens est réalisé depuis quelques années sous l'égide du Département des infrastructures. Pour ce qui est des énergies renouvelables le canton a également un rôle décisif.

Le Conseil d'Etat, au travers de son programme de législature, a d'ailleurs très clairement annoncé ses objectifs et mesures. A titre d'exemple :

1 Le Conseil fédéral favorable à un programme national d'assainissement des bâtiments,
<http://www.news.admin.ch/message/?lang=fr&msg-id=25533>

2 Le Conseil fédéral adopte une nouvelle politique énergétique
<http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=10925>

- Objectif n°2 : **Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics.**

L'enjeu est de réduire les émissions de CO₂, principal gaz à effet de serre. De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la « société à 2000 watts » en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables.

Indicateur n° 2.1: Émissions de CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

2004	2012	2020	2050
3.5	3.1	2.5	1.5

Indicateur n° 2.2: Énergies renouvelables

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

2004	2012	2020	2050
6.12 %	7.5 %	10 %	20 %

- Mesure n°11 : **Développer les énergies renouvelables**

Le fonds pour l'énergie permet de financer les mesures relatives aux ressources renouvelables

Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en valeur les ressources renouvelables notamment dans les domaines de la géothermie, du solaire, des énergies éoliennes, de la force hydraulique et de la biomasse

Appliquer aux bâtiments de l'Etat des normes exemplaires en matière énergétique (« Fil rouge » pour une construction durable)

« De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la 'société à 2000 watts' en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables ».

Il y a lieu de tout mettre en œuvre afin que ces intentions n'en restent pas à l'état déclamatoire mais qu'elles se concrétisent dans les faits. Si avant la crise il y avait tout lieu de croire que la surconsommation de nos sociétés industrialisées allaient continuer de croître, et donc de nécessiter la construction de nouvelles centrales (notamment électriques), la situation actuelle, avec les innovations nécessaires et indispensables pour un avenir meilleur, permet d'affirmer, encore plus que par le passé, qu'il n'y aura pas besoin de nouvelles centrales nucléaires. Ce pour autant que les deux premiers piliers soient suffisamment développés. Pour ce faire, seule une volonté politique clairement affirmée³ permettra d'y arriver. Le grand écart entre les promesses et les actes ne doit plus être de mise et les acteurs politiques (quel que soit leur bord) doivent prendre leurs responsabilités vis-à-vis de la population.

3 Il s'agit par exemple d'arrêter de s'opposer à la suppression des ampoules à incandescence, la diminution du stand-by, des économies d'électricités, de l'amélioration énergétique, etc. de craindre de ne plus avoir d'assez d'arguments pour justifier une nouvelle centrale nucléaire.

Des propositions concrètes et une meilleure information devraient être faites pour favoriser le remplacement des chauffages électriques par des chauffages à bois ou des pompes à chaleur afin de diminuer fortement la consommation d'électricité durant l'hiver.

Cependant, la crise économique ne doit pas faire oublier la crise climatique et la crise alimentaire : pour y faire face, **il faut investir massivement dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les mesures de protection du climat et la concrétisation des projets de transports publics**. Cela aura un double effet sur la conjoncture. Il permettra non seulement de freiner la récession et de créer des emplois mais profitera également à l'environnement et au climat. Il faut simultanément instaurer des conditions-cadres assurant la durabilité de l'ensemble des activités économiques.

Lausanne, le 1er mars 2009

Pour les Verts, Yves Ferrari

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Ferrari', is centered below the text. The signature is stylized and somewhat abstract, with a prominent horizontal line at the top and several loops and strokes below.